



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 83525

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le statut des chefs de clinique étrangers exerçant en France. Ce statut est très précaire. En effet, ces médecins, bien qu'ayant rendu de grands services en assumant les mêmes charges et les mêmes responsabilités que leurs confrères français, n'ont pas d'autres possibilités, pour continuer d'exercer en France, que de passer un concours ouvert à tous les médecins étrangers, y compris ceux qui ne résident pas en France. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures de reconnaissance vis-à-vis des chefs de clinique étrangers pratiquant en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83525

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 462